

ISSN 1016-9954



info

N° 50 · octobre 1998 · version française

Commission
Internationale
pour la
Protection
des Alpes

Internationale
Alpenschutz-
Kommission

Commissione
Internazionale
per la Protezione
delle Alpi

Mednarodna
komisija za
varstvo Alp

Allemagne
Autriche
France
Italie
Liechtenstein
Slovénie
Suisse



Photo: H. Glader

**Protection inter-
nationale de la nature**

www.cipra.org

L'internationalisation croissante exige de nouveaux efforts

Chère lectrice, cher lecteur,

De par l'activité qu'elle exerce depuis plusieurs décennies dans les pays alpins, la CIPRA est habituée au travail avec les institutions internationales et connaît bien les manifestations et les traités internationaux. Toutefois, le nombre de traités, réseaux, coopérations

tants des Comités nationaux de la CIPRA ou les organisations membres n'avaient qu'un petit saut à faire pour aller discuter des questions et problèmes éventuels avec les gouvernements de la région. Face à la délocalisation d'un nombre croissant de compétences et de pouvoirs des régions vers les mégacentres, la CIPRA doit revoir ses méthodes de travail et ses stratégies. Bien sûr la CIPRA devra continuer à promouvoir les facteurs essentiels auxquels elle doit son succès, à savoir le travail de fond, l'usage de plusieurs langues, sa base constituée de quelque cent petites et grandes organisations et les excellents rapports qu'elle a toujours entretenus avec le monde scientifique et politique.

Le « poids » de la CIPRA sur l'échiquier politique alpin dépendra aussi de notre capacité à mobiliser à l'échelon international, au profit de nos objectifs communs, les forces vives et les potentiels encore peu exploités jusqu'ici. Ainsi, il faudra intensifier aussi la négociation et le débat avec l'UE sur le volet de la politique alpine. Ce qu'il nous faut donc, c'est une sorte de saut qualitatif au niveau de l'organisation du travail pour pouvoir répondre aux défis de l'internationalisation croissante.

Peter HaBlacher
2^e vice-président CIPRA-International

et secrétariats internationaux qui ont vu le jour ces tout derniers temps en Europe et à l'échelon mondial est à la fois gigantesque et effrayant, et nous oblige de plus en plus fréquemment à effectuer de longs déplacements pour défendre les intérêts et faire avancer les causes de l'espace alpin. Jadis, les représen-



Éditorial

SOMMAIRE



● PROTECTION DE LA NATURE

- 4 Protection internationale de la nature
- 6 Natura 2000
- 7 Stratégie paneuropéenne pour la diversité biologique et paysagère – Domaine d'action 10 « Montagnes »
- 8 Protection internationale de la nature – Tableau synoptique

CONVENTION ALPINE

- 9 Transports : Un nouvelle position de la France Coup d'arrêt au projet de centrale nucléaire de Marienberg en Bavière – Une nouvelle chance pour le protocole « Energie » ?

● EXPOSITION

- 10 Les belles nouvelles Alpes – Visite des lieux

PROJET CIPRA

- 11 Bon démarrage de l'Académie d'été

VIVRE DANS LES ALPES

- 12 Une exploitation double et équilibrée

INTERNET

- 14 CIPRA goes Internet

● LIVRE BLANC/ LISTE NOIRE

- 15 Un exemple du Livre Blanc : Un joyau de la nature déclaré monument naturel en Carinthie : le Severgraben
- Un exemple de la liste noire : Le site naturel protégé « Karwendel und Karwendelvorgebirge » menacé par l'extension d'un chemin forestier

NEWS

- 16 La CIPRA lauréate du Prix de l'Environnement TUI La CIPRA reçoit le Gold-Star-Award La protection du Mt Blanc est jugée insuffisante

PUBLICATIONS

- 17 Les risques climatiques – un défi pour la Suisse
- 18 Agenda de la CIPRA en collaboration avec Alpinfo

AGENDA

● NEWS

- 20 Les grandes manifestations de sports d'hiver dans les Alpes

Protection internationale de la nature

CIPRA-Info consacre régulièrement des articles à la Convention alpine. Cette fois-ci, nous nous présentons succinctement les autres conventions et directives relatives à la protection et présentant un intérêt particulier pour les Alpes. La diversité et le chevauchement des conventions citées s'expliquent par le fait que celles-ci ont été élaborées à des époques différentes et que leurs domaines d'application varient en fonction de leur origine politique et géographique.

a) Conventions internationales

1. *Convention sur la diversité biologique (Convention sur la biodiversité/CBD)*

Objectif: conservation de la diversité biologique et exploitation durable de ces composants. Répartition équilibrée et juste des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Il s'agit de protéger et de conserver non seulement les espèces mais l'ensemble de la nature vivante, dans toute sa diversité. Les Etats signataires s'engagent à élaborer une stratégie nationale pour le maintien de la diversité des espèces dans tous les domaines. Les parties contractantes sont tenues notamment d'intensifier la recherche, la formation, la surveillance (monitorage) ainsi que la prise de conscience au sein de la population.

3. *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Convention de Washington sur la conservation des espèces) CITES*

Objectif: éviter de mettre en danger par l'exploitation commerciale et en particulier le commerce international, l'existence des espèces de flore et faune sauvages particulièrement menacées.

4. *Convention de Bonn*

Objectif: assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, marines et aériennes sur l'ensemble de leur aire de répartition. Le traité a aussi une portée transcontinentale. Les parties contractantes s'engagent à prendre les mesures de protection nécessaires, à éviter les prélèvements des espèces énumérées et à s'abstenir de toute action susceptible de porter atteinte à ces dernières. Des accords régionaux spécifiques tels que celui sur la protection des chauves-souris en Europe (voir pt 5 ci-dessous) ont été conclus pour la protection et la gestion des espèces.

5. *Convention sur la protection des chauves-souris en Europe*

Sous-convention au traité de Bonn. Objectif: protéger les chauves-souris et leurs habitats. Les parties s'engagent à interdire la capture, la détention ou la mise à mort intentionnelle de chauves-souris et de protéger les sites de séjour de ces animaux.

6. *Convention relative à la protection du patrimoine naturel et culturel mondial*

Accord de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Objectif: détermination, protection et conservation du patrimoine culturel et naturel et garantie de sa transmission aux générations futures. Les Etats parties à cet accord s'engagent à pratiquer une politique générale de protection des paysages présentant une grande beauté et diversité et des témoins de cultures passées ou présentes, et à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

b) Conventions européennes

7. *Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)*

Objectif: prise en compte de la protection de la faune et de la flore sauvages et de leurs habitats dans tous les objectifs et programmes établis par les gouvernements. Coopération internationale pour la protection des espèces migratrices et protection maximale des

espèces menacées. Coopération internationale également dans le domaine de la protection de la nature et définition d'objectifs contraignants à réaliser par les différents pays au niveau national. Travaux spécifiques préliminaires pris en charge par des groupes d'experts. Convention de Berne est mise en oeuvre à travers Natura 2000 au sein de l'UE. Pour les Etats signataires en dehors de l'UE, un autre réseau de zones protégées appelé Emerald est en cours de mise en place.

8. *Convention relative à la protection du Danube Accord entre les pays traversés par le Danube.*

Objectif: protection des eaux, promotion d'une économie des eaux juste et compatible avec les besoins de la nature; maintien, amélioration et utilisation rationnelle des eaux de surface et des eaux souterraines dans la région du Danube. Ne présente pas actuellement d'intérêt direct en ce qui concerne la protection de la nature.

9. *Convention écologique du Danube*

Objectif: protection de l'environnement dans l'espace du Danube. Dans leurs juridictions, leurs politiques et leurs programmes, les Etats membres doivent définir des mesures pour la protection et la reconstitution de l'environnement en tenant compte du principe de la durabilité. Par ailleurs, les Etats signataires sont tenus de promouvoir la recherche fondamentale en la matière et de définir des zones à mettre sous protection.

10. *Charte européenne des régions de montagne*

But: reconnaissance des régions de montagne et de leurs spécificités. Maintien en place de la population, construction et modernisation d'infrastructures, conservation des surfaces agricoles et des pâturages. Cf. CIPRA-Info N° 48.

11. *Stratégie paneuropéenne pour la diversité des espèces et des paysages (PES)*

Cette stratégie est un programme cadre pour la mise en oeuvre de la convention sur la biodiversité (voir supra, point 1) en Europe. Elle a pour objectif de coordonner toutes les activités visant à la restauration de la nature en général et à la conservation de la diversité biologique et paysagère, et d'encourager la coopération internationale dans ce domaine. Concernant le domaine d'action 10 (Montagne) on se reportera à l'article de la page 7.

12. *Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore (Directive Faune-Flore-Habitats)*

Lire notre article page 6.

13. *Directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages (Directive « Oiseaux »)*

Directive valable pour les Etats membres de l'UE. Objectif: protéger tous les oiseaux sauvages vivant sur le territoire de l'UE, ainsi que leurs nids et leurs oeufs. Conservation des habitats de ces animaux. Les Etats membres sont tenus d'édicter des mesures juridiques de protection et de classer les territoires appropriés en « zones de protection spéciale » (SPA en anglais) pour les oiseaux.

14. *Ordonnance 338/97/EU pour l'application de la Convention de Washington sur la conservation des espèces sur le territoire de l'UE*

Ordonnance concernant les Etats membres de l'EU. Objectif: mise en oeuvre de la Convention de Washington sur la conservation des espèces afin de protéger dans les pays de l'UE, par la surveillance du commerce international, les espèces animales et végétales menacées d'extinction. Les mesures de protection à adopter (interdiction du commerce ou obligation de demander une autorisation pour l'exploitation commerciale d'une espèce p. ex.) dépendent de l'annexe dans laquelle l'espèce figure l'espèce considérée.

15. *Diplôme européen de protection de la nature*

Ce diplôme est discerné à des zones ou des monuments naturels protégés, qui jouent un rôle important dans le contexte de la conservation du patrimoine naturel de l'Europe ou comme paysage culturel caractéristique d'importance européenne. Contribue à la protection internationale de zones particulièrement précieuses.

16. *Réseau européen de réserves biogénétiques*

Système de zones de protection existantes coordonné par le Conseil de l'Europe et ayant pour but de préserver les plantes, animaux et habitats menacés.

17. *Traité de la Communauté de travail ALP sur la protection des espèces et des biotopes*

Accord intervenu le 20-6-1991 entre les chefs de gouvernement des Etats membres de la Communauté de travail Alp. Aux termes de cet accord, les Parties s'engagent à conserver, améliorer, rétablir et développer la diversité naturelle des espèces végétales et animales ainsi que de leurs habitats et de leurs biocénoses dans les Alpes.

c) Organisations

Voir liste à la page 8.

Hermann Hinterstoisser



Les paysages culturels d'importance européenne peuvent recevoir le diplôme européen qui leur assure un statut de protection légal.



Photo: RENAT, Schaan

Grâce à différentes conventions, la flore et la faune devrait être de plus en plus protégées de façon obligatoire.

2. *Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar)*
Objectif: définir les conditions générales pour une coopération internationale en vue de la conservation et de l'utilisation rationnelle des biomes de zones humides. Contenu: protection des zones humides et promotion de la coopération internationale et de l'échange d'informations.

Natura 2000

« Natura 2000 » est un programme destiné à assurer la sauvegarde et la conservation de la flore, de la faune et des biotopes importants. À cet effet, le programme prévoit la création d'un réseau de zones de protection qui s'étendra sur toute l'Europe.



Photo: F. Antonicek, WWF Österreich

Le martin-pêcheur est une des espèces d'oiseaux protégées par la directive «oiseaux».

Le Lechtal tyrolien est l'une des zones les plus importantes d'Autriche pour les oiseaux et devrait entrer dans le programme Natura 2000.

Réd. – Dans l'Union européenne, la protection des biotopes et des espèces est régie par deux grandes bases juridiques : la directive relative à la conservation des oiseaux sauvages, dite plus simplement « Directive Oiseaux » (79/409/CEE), datant de 1979, et la directive de 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore, plus connue sous le nom de « Directive Faune-Flore-Habitats » (FFH, 92/43/CEE). L'objectif principal de ces deux directives est de mettre en place un réseau européen cohérent de zones de protection (Le réseau Natura 2000) pour assurer la conservation durable des habitats naturels en Europe. Ce réseau de zones de protection doit être géré selon des critères homogènes pour les espèces animales et végétales menacées et les biotopes rares.

La réalisation du réseau se fera en plusieurs phases. Ainsi, jusqu'à juin 1995, les différents Etats membres devaient proposer les zones à intégrer dans le réseau de protection Natura 2000. Ce premier engagement n'a malheureusement pas été complètement honoré par tous les Etats ; parmi les retardataires figuraient entre autres l'Autriche, l'Allemagne et la France.

Quelques procédures en violation de l'accord sont d'ailleurs en cours. Néanmoins, malgré ces difficultés, la Commission a reçu jusqu'à février 1998 des propositions portant sur plus de 6 000 zones totalisant une superficie de 265 000 km².

Dans une deuxième étape, la Commission européenne devra créer, à partir des propositions reçues des différents Etats, un réseau provisoire de zones protégées. Ensuite, il sera procédé à la sélection des zones protégées adéquates, dites « Sites d'intérêt communautaire » (SCI), pour les différentes régions biogéographiques concernées. Le processus de sélection parmi les zones proposées, dont notamment la région biogéographique alpine, a déjà commencé. Les Etats parties à l'accord sont tenus de créer, entre 1998 et 2004, les cadres adéquats pour assurer la protection des biotopes proposés. À partir de 2004, ces zones auront le statut de « zones spéciales de conservation » (SAC). De plus, en 2004, les zones de protection spéciale (SPA) prévues pour la protection des oiseaux seront automatiquement intégrées dans le réseau global européen des zones protégées.

Pour toutes les zones choisies, il sera fait application de qu'il est convenu d'appeler l'interdiction de dégradation, qui implique en substance que les Etats signataires de l'accord s'engagent à présenter à l'UE des rapports réguliers et à garantir une surveillance continue (monitoring) des zones de protection. Les aires de distribution naturelle des espèces ainsi que les surfaces de ces aires faisant partie du biotope à préserver doivent être maintenues constantes, voire agrandies.

Aux fins de mener à bien ce programme, les Parties pourront prendre des mesures juridiques telles que la mise sous protection officielle d'une zone, des mesures administratives telles que l'établissement de plans de gestion et l'entretien ciblé du paysage, ou encore des mesures contractuelles telles que la conclusion de contrats de protection ou des paiements directs au titre de l'action écologique. Avant de donner une approbation à un projet susceptible de représenter un risque pour Natura 2000, l'administration compétente doit procéder à une étude d'impact (contrôle de la compatibilité du projet avec les objectifs de conservation définis pour la zone concernée) et chercher les alternatives possibles.

La maille de base du réseau de zones de protection Natura 2000 doit être définie d'ici à juin 2004.

Photo: Vraauer, WWF Österreich

Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère – domaine d'action n°10: « Montagnes »

Dépassant les frontières de l'UE et de l'EEE, le « Processus environnemental paneuropéen » est l'une des initiatives les plus importantes prises par le Conseil de l'Europe en matière d'environnement.

Ce processus a connu son apogée avec l'adoption de la « Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère » par les ministres de l'environnement de 55 pays réunis en octobre 1995 à Sofia. Cette stratégie mise en place pour la période de 1996 à 2016 définit des objectifs généraux et des mesures spécifiques. Un Plan d'action destiné à la mise en oeuvre de la Stratégie a été mis en place pour la période 1996-2000. L'un des onze domaines d'action fixés comme prioritaires est celui des « Montagnes » (plus précisément « Ecosystèmes montagneux »).

Le point de vue de départ – très généralisateur – présente les régions de montagne comme des écosystèmes fragiles, épargnés jusqu'à présent par l'industrialisation. De là résulte la question centrale qui sous-tend cette Stratégie: l'intégration au réseau économique moderne – depuis longtemps une réalité dans de nombreuses régions des Alpes – entraîne-t-elle la destruction de régions naturelles sensibles, ou les régions de montagne se désertifient-elles à tous les points de vue parce que leur mise à l'écart des processus économiques a accéléré l'exode de sa population? Une question trop polémique dans le contraste radical qu'elle suggère. Ces deux processus, l'intégration économique et l'exode de la population, existent et cohabitent, et ne peuvent être séparés au mieux que dans un discours universitaire. La Stratégie ne tente donc pas de trouver une solution consensuelle, mais cherche à définir dans le cadre du Plan d'action des activités précises, essentiellement sous la forme d'études.

C'est la « Conférence parlementaire pour une politique paneuropéenne des régions de montagne » (septembre 1997, Rodez/F) organisée par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui a le mieux cerné le contexte politique de la Stratégie. L'objectif de cette conférence était d'arriver à définir le plus tôt possible une politique paneuropéenne de la montagne, sur la base d'une « Charte des régions de montagne » transformée en Convention à caractère obligatoire. Le texte de cette Charte, rédigé

essentiellement sous l'impulsion de la France et de l'Italie, était fortement orienté vers le développement économique, en particulier dans ses premières versions, et s'opposait à une politique trop axée sur la conservation impliquant un exode de la population. Or la surexploitation est de loin le problème le plus important dans de nombreuses régions alpines. Des résistances parfaitement justifiées se manifestent donc contre un concept unitaire prévoyant un renforcement du développement économique, tel que la Charte des régions de montagne essaie de l'ancrer sans tenir compte de la diversité des régions de montagne en Europe.

Pour protéger la diversité dans les régions de montagne européennes, le Plan d'action propose des activités prioritaires concernant les instruments juridiques, financiers et de gestion pour la protection de la nature, les réserves naturelles, l'agriculture et la sylviculture, ainsi que pour favoriser la prise de conscience de la population, ainsi que des mesures locales. Les moyens financiers étant limités, seules deux activités ont pu être engagées à court terme. L'IUCN et l'UIAA s'efforcent de minimiser les répercussions du tourisme montagnard sur l'environnement, et le programme européen de l'IUCN se consacre au thème des « Possibilités de transfert et d'application de mécanismes comme celui de la Convention Alpine et de ses Protocoles à d'autres régions de montagne ». L'Université Oxford devrait présenter d'ici la fin 1998 une étude consacrée à la coopération dans l'Arc alpin, et aux possibilités d'adapter la structure et le contenu de ces actions à d'autres régions de (haute) montagne transnationales comme les Pyrénées, les Carpates, les Balkans ou le Caucase.

Reinhard Gschöpf, CIPRA-Autriche

La diminution des impacts négatifs du tourisme alpin sur l'environnement est l'un des objectifs du plan d'action.



Photo: Schöne neue Alpen – eine Ortsbeschreibung

Protection internationale de la nature – Tableau synoptique

Document	Domaine géogr. de validité				Objet de la protection				Objectif de la protection			
	global	euro-péen	régional	sectoriel	Flore	Faune	Bio-topes	Pay-sages	Protec-tion des espèces	Protec-tion du territoire	Protec-tion des eaux	Restr. du com-merce
1. Convention alpine			●		■	■	●	●	■	●	●	
Protocole Protection de la nature			●			●	●	●	●	●		
2. Convention de Berne		●				●	●		●	●		
Groupe d'experts pour la protection des plantes		●		●	●				●			
Groupe d'experts pour la protection des amphibiens et reptiles		●		●	●				●			
Groupe d'experts pour la protection des invertébrés		●				●			●			
3. Convention sur la biodiversité	●				●	●	●		●	●	■	■
4. Convention de Bonn	●					●	●		●			
Convention sur la protection des chauves-souris		●		●		●			●			
Convention sur la protection des oiseaux d'eau afro-asiatiques	●			●		●			●			
5. Convention écologique Danube			●	●			■				●	
6. Conv. sur la prot. du Danube			●				■				●	
7. Rés. biogénétiques européennes		●			●	●	●			●		
8. Charte europ. des rég. de mont.		●		●				●				
9. Dipl. europ. pour la prot. de la nat.		●						●		●		
10. Directive Faune-Flore-Habitats		●			●	●	●		●	●		■
11. Déclarations Helsinki		●		●	●	●	●		●	●		
12. Stratégie paneuropéenne		●			●	●	●	●	●	●	■	
13. Convention de Ramsar	●						■	●		●		
14. Conv. UNESCO sur le patr. mond.	●						■	●		●		
15. Directive Oiseaux		●				●	●		●	●		■
16. Convention de Washington sur la protection des espèces	●				●	●			●			●

● PRINCIPALEMENT ■ EN SECOND LIEU

Source: Hinterfasser, Internationaler Naturschutz (Protection internationale de la nature), in: Natur Land Salzburg 1998, Salzburg 1998

Quelques adresses pour la protection de la nature dans les Alpes

Institution	Adresse	Téléphone	Télécopie
ARGE Alpen-Adria Amt der Kärntner Landesregierung	Arnulfplatz 1 A-9021 Klagenfurt	0043 463 53-2821	0043 463 53-2820
CIPRA-International	Im Bretscha 22 FL-9494 Schaan	0041 75 237 40 30	0041 75 237 40 31
COTRAO/Sig. Carrano Pagliaro	Corso Stati Uniti 21 I-10128 Torino	0039 011 432 39 37	0039 011 432 34 51
EUROMONTANA	11, Rue de la Baume F-75008 Paris	0033 153 83 48 48	0033 153 83 48 07
World Headquarters IUCN	Rue Mauverney 28 CH-1196 Gland	0041 22 99 90 00 1	0041 22 99 90 00 2
Geschäftsstelle der ARGE Alp Amt der Tiroler Landesregierung	Landhaus A-6010 Innsbruck	0043 512 508-2340	0043 512 508 2345
Réseau Alpin des Espaces protégés Parc National des Ecrins -c/o LAMA	17, Rue Maurice Gignoux F-38031 Grenoble	0033 476 63 59 46	0033 476 63 68 77

Transports : La France redéfinit sa position

Dans les discussions sur le protocole « Transports », la France a eu jusqu'ici une position inflexible concernant les mesures à prendre pour freiner l'avalanche de poids lourds sur les grands axes de transit alpins. Dans une lettre à CIPRA-France, le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement redéfinit la position du gouvernement français.

Dans le cadre d'une action lancée par CIPRA-International pour faire avancer les discussions sur le protocole « Transports » de la Convention alpine, CIPRA-France s'était adressée à Monsieur le Ministre Jean-Claude Gayssot afin de l'informer de la situation du point de vue de la CIPRA.

Le contenu de la réponse du Ministre datée du 10 juillet de cette année, est catégorique: « Le gouvernement français a engagé une action volontaire en vue de réorienter les transports dans le sens d'une plus grande durabilité. Ce qui le conduit à porter une attention toute particulière au développement de l'intermodalité, à l'amélioration de l'efficacité du mode ferroviaire notamment à travers une action volontaire au niveau des réseaux transeuropéens et à une pratique de prix de transports justes et efficaces intégrant progressivement une internalisation des coûts externe et d'aménagement du territoire. »

Allant même plus loin, Monsieur Gayssot affirme l'évidence de la « redéfinition de la position française sur le protocole « Transports » de la Convention alpine »

et la « volonté de mieux protéger à l'avenir les vallées alpines contre un excès de fret routier, qui présente de plus en plus d'inconvénients pour ces régions très sensibles du point de vue de l'environnement. »

La France, partenaire de l'Autriche

La nouvelle position de la France pourrait engendrer de nouvelles alliances au sein de la Convention alpine, déterminantes pour la suite du processus. En effet, le Ministre écrit: « Cette nouvelle position de la France nous rapproche sensiblement des préoccupations de l'Autriche, avec laquelle nous défendons, auprès des autres Etats-membres de l'Union Européenne, la notion de zone sensible ».

Un point reste cependant à éclaircir. Le Ministre français affirme dans sa lettre à CIPRA-France que le représentant de son ministère a déjà eu l'occasion « de faire valoir ces nouvelles dispositions » de la France dans le cadre des réunions du groupe d'experts au sujet des transports du Comité permanent de la Conférence alpine. En réalité, c'est justement M. Lebel, représentant du ministère français de l'Équipement, des Transports et du Logement qui a tenu une ligne dure et n'allant pas dans le sens de celle de son ministre lorsque des tentatives de rapprochement étaient effectuées pour trouver des compromis. La CIPRA a adressé des remarques à ce sujet au ministre français afin de l'informer que la nouvelle de la redéfinition de la position de la France dans le domaine des transports n'est pas encore parvenue dans tous les bureaux de son ministère.

Photo: Schöne neue Alpen – eine Ortsbeschreibung



Peut-être un avenir plus rose pour les vallées alpines traversées par des axes de transit...

Coup d'arrêt au projet de centrale nucléaire de Marienberg en Bavière – Une nouvelle chance pour le protocole Energie ?

Réd. – Lors de sa séance du 14 juillet 1998, le Conseil des ministres bavarois a décidé de renoncer à la construction de nouvelles centrales nucléaires et donc au projet controversé de Marienberg. Cette décision justifie une relance du débat sur la modification du protocole « Energie » puisqu'elle enterme définitivement le dernier projet de centrale nucléaire dans les Alpes. En effet, si jusqu'à présent une renonciation officielle des Etats à la construction de centrales nucléaires dans l'ensemble de l'espace alpin n'a pas pu intervenir, c'est à cause notamment du refus bavarois et de son plan énergétique.

CIPRA-International a réagi à cette décision bavaroise en adressant une lettre à tous les ministres de l'environnement des pays alpins et de l'UE pour leur demander de modifier l'article 9 (énergie nucléaire) du projet de protocole Energie et plaider en faveur d'une renonciation générale aux installations nucléaires dans tout l'espace alpin.

Vous pourrez consulter l'intégralité de la lettre sur le site Internet de la CIPRA (www.cipra.org) au chapitre Actualités de la rubrique Brèves.

Les belles nouvelles Alpes – Visite d'un site

Réd. – La montagne a disparu. Là où l'Aiguille du midi, un massif de 3000 m d'altitude, pointait son pic vers le ciel se dressent aujourd'hui ... la station amont d'un téléphérique et un restaurant. La cime a dû faire place à une terrasse offrant soleil et vue sur le Mont blanc et pouvant accueillir jusqu'à 5000 personnes. C'est la vue aérienne qui dévoile toute la vérité, à savoir que l'Aiguille du Midi est devenue une foire touristique de laquelle la nature a été complètement bannie pour permettre – comble de la contradiction! – à un maximum de clients de se sentir proche de la nature.

Cette image fait partie de l'exposition organisée jusqu'au 4 octobre au Musée municipal de Munich par Sylvia Hamberger, Oswald Baumeister, Rudi Erlacher, Wolfgang Zängl et la Gesellschaft für ökologische Forschung (Société pour la recherche écologique) autour du thème « Les belles nouvelles Alpes ». À partir du 4 octobre, l'exposition partira en tournée dans les autres pays alpins. C'est la cinquième exposition photographique de la Société pour la recherche écologique. Les

ci-dessus: le sommet de l'Aiguille du Midi.

à droite: les talons aiguilles ne sont pas recommandés...

ci-dessous: alors les vaches...heureuses?



Édité en corollaire à l'exposition Le livre « Les belles nouvelles Alpes – Visite des lieux »

Élaboré en corollaire à l'exposition, le livre qui porte le même titre reprend tous les textes de cette dernière et environ 20 % des photos couleur exposées. De plus, il contient 50 contributions rédigées par des auteurs de renom sur des thèmes spécifiques aux Alpes. Sa distribution est assurée par la Gesellschaft für ökologische Forschung (adresse: voir ci-dessous).

Schöne neue Alpen – Eine Ortsbesichtigung. Sylvia Hamberger, Oswald Baumeister, Rudi Erlacher und Wolfgang Zängl (Hg.), 1998, 244 pages, 530 illustrations quadrichromes, 44 DM, ISBN 3-922696-74-0.

quatre manifestations précédentes (« Grün kaputt » en 1983, « Alptraum Auto » en 1996, « Sein oder Nichtsein » en 1990 et « Kein schöner Wald » en 1990) ont connu, elles aussi, un grand succès.

L'exposition « Les belles nouvelles Alpes » est un relevé photographique de l'état des Alpes, qui thématise le cheminement de cette région sur la corde raide entre le mythe et la réalité, le paysage culturel menacé et la nature sauvage vierge, entre la ville et la campagne, entre la solitude des montagnes et la civilisation industrielle, entre le culte et le commerce. Elle montre les Alpes aux prises avec le double phénomène de l'urbanisation et du dépeuplement, et brosse un tableau réaliste de l'évolution et de l'impact du trafic, de la politique énergétique et du tourisme. Elle témoigne aussi de la résistance opposée à la destruction des Alpes et présente des concepts nouveaux et des modèles pour l'avenir de cette région. •

Les éditeurs de cette exposition ont analysé les Alpes sous diverses perspectives: celles d'une biologiste, d'un photographe, d'un alpiniste, d'un randonneur engagé dans la protection de la nature et fasciné par les paysages, la nature, les villes et la culture des Alpes. Leur constat est toutefois unanime et triste: presque partout, les Alpes portent les plaies d'interventions et de destructions. L'exposition « Les belles nouvelles Alpes » et le livre qui l'accompagne et qui porte le même titre sont le résultat d'une campagne photographique intense menée par le groupe pendant les trois dernières années dans les sept pays alpins.

L'exposition « Les belles nouvelles Alpes » part en tournée à travers les Alpes à partir du 4 octobre. Du 23 octobre au 21 novembre, elle séjournera à la Messehalle 1 à Innsbruck. Pour connaître les heures d'ouverture, il vous suffira de contacter les Tiroler Naturfreunde (tél. 0043 512 584144, fax 0043 512 584144 5). Les autres dates ne sont encore fixées.

Au cas où vous aimeriez présenter cette exposition dans votre ville ou commune, contactez la Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., Frohschammerstrasse 14, D-80807 Munich, tél. 0049 89 359 85 86, fax 0049 89 359 66 22.

Bon démarrage de l'Académie d'été

L'Académie d'été « Les Alpes à la une » a ouvert ses portes le 17 août. Les participants, au nombre de douze, se félicitent de son déroulement et ont déjà acquis un précieux complément de connaissances.

Réd. – Le projet a été présenté à plusieurs reprises dans les numéros précédents du CIPRA-Info. Le travail fourni par la CIPRA et ses partenaires (issus de l'ensemble de l'Arc alpin) n'a pas été peine perdue puisque les douze participants, qui font preuve d'un très forte motivation, ont attribué la note générale « bien » jusqu'à « très bien » à cette manifestation.

Après la formation de base, qui a traité divers thèmes alpins, les participants ont eu droit à deux excursions

avant d'aborder le séminaire de trois jours sur « Le labeling – une perspective prometteuse ». Celui-ci a réuni non seulement les étudiants qui participent à toute la formation offerte par l'Académie mais aussi des participants « ponctuels » de différents pays. Ensuite démarra la phase Projets qui a pour objet l'étude des labels existants et en projet dans les différentes régions des Alpes. Nous reparlerons de cette partie dans le prochain numéro de CIPRA-Info.

L'Académie se terminera le 23 octobre. Une réédition est prévue pour l'année prochaine. Nous procéderons d'abord à une évaluation de cette première expérience et ensuite aux adaptations nécessaires. Toutefois, tout porte à croire déjà que la prochaine Académie sera une version « dégraissée ».

Les participants font le bilan

Les avis recueillis après les trois premières semaines :

ULLI WIEDEMANN, 26 ANS, GÉOGRAPHE, ST. VEIT/PG. (A)



« Une lacune de comblée. Nous nous approchons d'une conception globale des Alpes par un cheminement interdisciplinaire très diversifié. L'Académie nous permet d'approfondir nos connaissances, de jeter un éclairage critique sur les images existantes et nous apporte un tas d'informations d'actualité. Du domaine pratique et de celui de la recherche. »

« J'aimerais féliciter les organisateurs pour la première partie de cette Académie d'été, les modules A et B. Votre implication sans réserve a porté ses fruits. La compétence des enseignants et leur engagement garantissent une Académie instructive, captivante et diversifiée. »

GIAN CARLE, 27 ANS, DIPLÔMÉ EN SCIENCES NAT. DE L'EPF DE ZURICH (CH)



WERNER REHKLAU, 30 ANS, ÉCOLOGUE PAYSAGISTE, FINNING (D)



« Le programme de l'Académie d'été dépasse facilement, que ce soit dans son ampleur que dans sa complexité, l'enseignement de n'importe quelle université et représente donc une offre de formation unique en son genre. C'est le complément de formation – pour tous les diplômés universitaires européens qui s'intéressent aux Alpes. Et ce que je trouve particulièrement intéressant c'est le caractère international et le plurilinguisme de l'Académie. Bravo CIPRA ! »

Une exploitation double et équilibrée

Dans la discussion actuelle, les « circuits économiques régionaux » sont souvent cités comme un moyen de lutter contre une mondialisation destructrice. Mais le rêve d'un milieu alpin vivant en autarcie passe à côté de la réalité. Le concept de la « double exploitation équilibrée » pourrait apporter de la clarté dans cette discussion.

Doit-on considérer que les seules activités économiques qui doivent se dérouler à l'échelle régionale sont celles qui sont inaptes à la mondialisation, ou celles dont la mondialisation n'offre pas d'intérêt (mais comment juger ici de « l'intérêt » d'une activité ?), ou faut-il régionaliser autant que possible l'économie entière ? L'idée d'interpénétration économique au niveau régional est-elle une déclaration de guerre au processus de la mondialisation, parce que privilégiant une économie de circuits ou autarcique, ou lui est-elle complémentaire, en mettant en valeur un aspect partiel de la mondialisation peu discuté jusqu'à présent ?

Lutte contre la mondialisation ou notion complémentaire ?

Ces questions fondamentales peuvent facilement être illustrées à l'exemple des Alpes. L'idée d'une économie autarcique dans les Alpes est illusoire, car la majeure partie de la population vit aujourd'hui d'activités économiques destinées à une demande extérieure aux Alpes (tourisme, industrie, production d'énergie hydroélectrique, commerce et transit). En théorie, 4 millions de personnes au maximum vivaient en 1870 dans les Alpes de l'exploitation des potentiels endogènes, à une époque où l'agriculture et la sylviculture étaient florissantes. Aujourd'hui, avec une population de 13 millions de personnes, une économie autarcique n'est plus envisageable !

Une autre opinion courante veut que les Alpes aient vécu en autarcie dans l'ère préindustrielle. C'est faux : les nombreux marchés que l'on trouve dans les Alpes et à leurs abords montrent qu'un grand nombre de produits alimentaires et de biens de consommation devaient être échangés régulièrement. Certaines familles, certains villages, certaines vallées possédaient par hasard un surplus de quelques produits, et étaient confrontées à une pénurie d'autres produits. Partout, les différences naturelles, comme par exemple celles qui séparent les vallées basses et les petites vallées d'altitude ou les régions alpines et l'avant-pays alpin, ont été mises à profit par une spécialisation des activités et des échanges systématiques. L'exode intermittent des habitants des Alpes (qui n'est pas un

indice de surpopulation, mais une pratique très ancienne) et les échanges à dos de mulet à travers les Alpes ont assuré eux aussi des interpénétrations importantes entre les Alpes et les régions avoisinantes.

Une économie autarcique dans les Alpes n'est ni réaliste, ni souhaitable

La réalisation d'une économie autarcique serait problématique aussi pour des raisons culturelles : tout au long de leur histoire et jusqu'à nos jours, les Alpes ont en effet sans cesse profité des échanges et de la communication ouverte avec l'Europe. Souvent, ce sont précisément les nouveaux installés, donc les « étrangers au pays », qui apportent des idées nouvelles pour une meilleure exploitation des potentiels endogènes, et pour une meilleure interpénétration économique. Pour des raisons historiques, économiques et culturelles, une économie autarcique ayant pour objectif de lutter contre la mondialisation n'est donc pas réaliste, ni même souhaitable dans les Alpes. L'échange de biens économiques basé sur l'exploitation de potentiels naturels différents est positif sur le plan écologique, et souvent lié à un enrichissement culturel.

Il ne s'agit cependant pas d'argumenter en faveur d'une mondialisation effrénée. Dans le cadre de la division croissante du travail en Europe et dans le monde, les Alpes sont de plus en plus dépendantes de l'économie extra-alpine. Les ressources endogènes des Alpes (agriculture/sylviculture, production de matières premières, artisanat et petites entreprises locales) sont totalement dévaluées, car ces produits peuvent être fabriqués à bien moindres coûts dans d'autres régions d'Europe. L'exploitation de certaines ressources alpines au profit des grands centres européens (activités récréatives, transit, eau) devient dominante sur le plan économique, ce qui va inévitablement de pair avec une perte d'autonomie et de responsabilités.

Cette évolution pose des problèmes considérables. Dans les régions favorisées des Alpes, c'est-à-dire dans les vallées facilement accessibles, les bassins et certaines zones d'altitude privilégiées, on observe aujourd'hui une très forte surexploitation, alors que dans les régions défavorisées, c'est-à-dire les terrains en pente ou les zones de haute montagne, qui constituent la majeure partie du territoire alpin, toute forme d'exploitation est abandonnée. Dans les deux

cas, on se trouve confronté à de graves problèmes écologiques et culturels.

Une perte d'autonomie pour la population locale

Même d'un point de vue économique, cette évolution n'est pas favorable aux Alpes. Plus le temps passe, plus la division du travail à grande échelle fait perdre à la population alpine son indépendance économique, au profit de holdings implantés hors des Alpes. Ceci est actuellement très net dans le tourisme, où les pensions et les petits hôtels familiaux sont supplantés par des chaînes hôtelières internationales. On observe le même phénomène dans les villes alpines : pendant longtemps, elles ont joui d'une grande autonomie économique et fonctionnelle, jouant le rôle de « centres » pour leurs régions. Depuis une dizaine d'années, grâce aux réseaux routiers de mieux en mieux aménagés et aux nouveaux médias électroniques, elles sont devenues les « banlieues » de grands centres comme Munich, Vienne, Milan, Lyon ou Zurich, ce qui leur a fait perdre une très grande partie de leur indépendance.

Toutes les formes modernes d'exploitation étant pratiquées de façon très intensive, elles sont de plus en plus difficilement conciliables avec d'autres formes d'exploitation. On voit ainsi prédominer des structures monofonctionnelles marquées par des intérêts extérieurs aux Alpes et économiquement instables – régions touristiques ou industrielles, régions de transit, zones d'habitat –, complétées par des fonctions qui n'ont plus leur place dans les agglomérations : terrains militaires, décharges et traitement des déchets (y compris des déchets radioactifs), production d'énergie hydroélectrique ou d'eau potable. Ce changement structurel met l'économie alpine toute entière sous la dépendance directe des centres économiques européens et mondiaux. Les formes d'exploitation traditionnelles, étroitement liées à l'environnement, à l'histoire et à la civilisation alpine, sont soit complètement détruites, soit remplacées par des formes modernes qui ne sont compatibles ni avec l'environnement ni avec les structures sociales, et qui sont très instables du fait de leur monofonctionnalité et de leur dépendance vis-à-vis des grands centres.

Pour résoudre ces problèmes liés à la mondialisation, il ne suffit pas de valoriser les ressources inaptes à la mondialisation – l'effet produit serait trop faible. Ni l'autarcie, ni la mondialisation n'offrant des solutions

valables pour la mise en oeuvre « d'interpénétrations économiques au niveau régional », on introduira ici une troisième idée, celle de la « double exploitation équilibrée ». L'idée directrice est que s'il n'est plus possible de renoncer à la division globale du travail et aux échanges économiques suprarégionaux, ceux-ci ne doivent pas induire des phénomènes de dépendances unilatérales entre les centres et la périphérie. Ces dépendances entraînent en effet des problèmes écologiques, socioculturels, mais aussi économiques pour les Alpes, pour l'espace rural et pour la périphérie, qui sont à long terme néfastes pour l'économie des centres, et ne permettent pas un développement durable.

Une double exploitation équilibrée pour renforcer les Alpes

Une « double exploitation équilibrée » signifie pour les Alpes :

1. que tous les potentiels économiques endogènes des Alpes sont mis à profit, mais uniquement sous une forme compatible avec l'environnement et les structures sociales, pour augmenter l'autonomie des régions alpines ;
2. que les formes d'exploitations exogènes, c'est-à-dire suscitées par des utilisateurs extérieurs aux Alpes, sont systématiquement mises à profit pour améliorer et élargir les bases économiques, là aussi uniquement sous une forme compatible avec l'environnement et les structures sociales ;
3. que dans les cas de conflits entre utilisateurs endogènes et exogènes, en cas de doute, les forces endogènes ont la priorité, ce qui implique que le poids politique des Alpes en Europe doit être renforcé ;
4. que les monofonctionnalités d'origine exogène sont réduites au moyen d'une interpénétration systématique avec l'économie régionale endogène ;
5. que le prix des prestations alpines destinées aux centres extra-alpins, comme par exemple l'énergie hydroélectrique, l'eau potable ou le transit, est actuellement trop bas, et doit être sensiblement augmenté ; cet argent servira à subventionner les régions alpines particulièrement défavorisées, pour mettre en valeur leurs potentiels spécifiques.

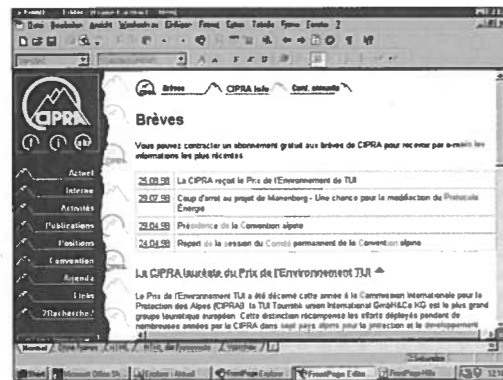
A mi-chemin entre autarcie et mondialisation, l'idée de la double exploitation équilibrée préconise donc des interpénétrations économiques régionales accordant le même poids aux acteurs endogènes et exogènes.

Werner Bätzing

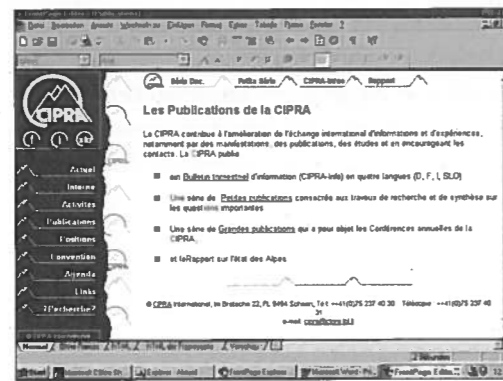
CIPRA goes Internet – le nouveau site est prêt !

Nous avons annoncé dans le numéro 48 de CIPRA-info que la CIPRA était présente sur Internet. Entre-temps, un lifting du site était devenu nécessaire. La nouvelle version, issue de ce remodelage, offre un riche programme d'information. Vous la trouverez à l'adresse suivante : <http://www.cipra.org>.

Voici quelques exemples du nouveau « menu ». Ces échantillons ne remplacent pas bien sûr le plaisir d'aller soi-même à la découverte, de surfer comme disent les internautes !



Les nouvelles touchant aux Alpes sont publiées dans nos « brèves ». Vous pouvez vous y abonner gratuitement pour les recevoir automatiquement par e-mail.



Toutes les publications de la CIPRA peuvent être commandées online. Vous trouverez également sur notre site les articles les plus importants de CIPRA-Info.

www.cipra.org



Sous <http://www.cipra.org> nous vous proposons désormais aussi d'amples informations sur la Convention alpine. Le site comporte le texte de la Convention et de ses protocoles ainsi que les prises de position de la CIPRA par rapport à la Convention.



Si vous désirez lire des rapports et des études d'actualité, en savoir plus sur la CIPRA, trouver des liens vers des thèmes tels que la protection des Alpes, la protection de la nature et des paysages, l'agriculture de montagne, la forêt de montagne, le tourisme, le transport, l'énergie, etc. ou consulter notre agenda pour connaître les manifestations les plus importantes ou y insérer vos propres manifestations, eh bien il vous suffira de venir nous voir sur Internet à l'adresse : <http://www.cipra.org>.

www.cipra.org

Un exemple du Livre Blanc

Un joyau de la nature déclaré monument naturel en Carinthie : le Severgraben

Après de longs débats, le Severgraben, site naturel situé sur le tronçon de rivière Enge Gurk dans le district de Feldkirchen, en Carinthie, vient d'être déclaré monument naturel.

Réd. – Le Severgraben est un tronçon encore entièrement naturel de la Gurk, qui sert de refuge à des espèces animales et végétales rares et joue en tant que tel un rôle important dans l'écosystème de la région. Ce site naturel est caractérisé par ses berges rocheuses et escarpées, et par la présence de petits bancs de gravier, de rapides et de petites cascades.

L'attribution du statut de monument naturel au Severgraben marque une volonté très nette de promouvoir

la conservation et la protection de paysages naturels présentant une grande valeur écologique, et de s'opposer à toute tentative d'exploitation de ces sites. Ce tronçon de la Gurk a en effet fait récemment l'objet d'une vive polémique : le caractère naturel de ce paysage fluvial était menacé par un projet de centrale dans le secteur de la Spitzwiesen. Il était aussi question de dévier les eaux de la Gurk en amont du Severgraben. Grâce au nouveau statut du Severgraben, ce tronçon de la Gurk sera protégé à l'avenir contre de telles interventions.

Ce faisant, la Carinthie a fait un pas important en vue de la mise en oeuvre de l'art. 10 du Protocole Protection de la nature et aménagement des paysages de la Convention Alpine.

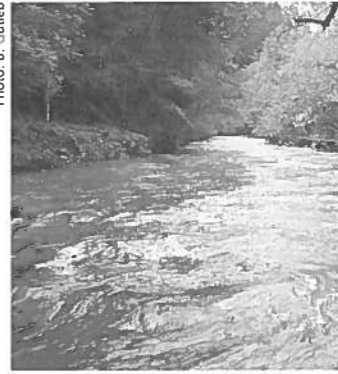


Photo: B. Guitleb
rivière menacée

Dans l'art. 10 du Protocole Protection de la nature et aménagement des paysages, les parties contractantes s'engagent à prendre « toute mesure appropriée à la conservation ... d'éléments caractéristiques des paysages naturels et semi-naturels, de biotopes, d'écosystèmes et de paysages ruraux traditionnels ».

Un exemple de la Liste Noire

Le site naturel protégé « Karwendel und Karwendelvorgebirge » menacé par l'extension d'un chemin forestier

La prolongation d'un chemin forestier destiné aux chasseurs dans la réserve naturelle « Karwendel und Karwendelvorgebirge » est actuellement prévue en Bavière, bien que ce projet soit contraire aux dispositions de la Loi bavaroise sur la protection de la nature.

Réd. – Une demande de prolongation du Möslweg dans le site naturel protégé « Karwendel und Karwendelvorgebirge » a été déposée en mai 1996 en Bavière. On rappellera que la raison d'être de la classification d'un site naturel est la conservation des conditions de vie nécessaires à la flore et à la faune locales, ainsi que la sauvegarde du patrimoine forestier d'aspect naturel.

L'extension du réseau de chemins forestiers entraînerait des nuisances massives pour les animaux et la flore locale, mais aussi pour la forêt. Toute la région alpine bavaroise constitue une zone d'habitat potentiel pour le coq de bruyère, une espèce menacée d'ex-

inction. L'ouverture croissante des surfaces naturelles à l'exploitation forestière réduit considérablement l'espace vital de cette espèce et menace sa survie.

La prolongation d'une route forestière constitue en outre une menace pour d'autres animaux : petits mammifères, amphibiens, insectes. Plusieurs plantes figurant sur la « Liste Rouge des plantes phanérogames et cryptogames menacées » seraient aussi touchées par un tel projet. Les routes forestières ont un effet de morcellement du paysage : les grands espaces naturels cohérents se font de plus en plus rares. Les aménagements ne devraient donc être autorisés dans ces derniers territoires-refuges que dans des cas exceptionnels réellement justifiés. Selon nos dernières informations, la prolongation du Möslweg a été autorisée sur une longueur de 400 mètres, malgré la résistance de différents mouvements écologistes. D'autres négociations sont en cours.



Photo: B. Kersting
érosion anthropogène ...

<http://www.cipra.org>

La CIPRA lauréate du Prix de l'Environnement TUI



Andreas Weissen,
président de la CIPRA

Réd. – Le Prix de l'Environnement TUI a été décerné cette année à la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA). La TUI Touristik Union International GmbH & Co KG est le plus grand groupe touristique européen. Cette distinction récompense les efforts déployés pendant de nombreuses années par la CIPRA dans sept pays alpins pour la protection et le développement durable des Alpes. Selon une communication interne, la CIPRA a été choisie en raison de son engagement pour la mise en oeuvre de la Convention Alpine dans un esprit d'indépendance et d'intégration, mais aussi pour le succès de son initiative du Réseau de communes « Alliance dans les Alpes ». Le Prix de l'Environnement TUI est destiné à promouvoir des activités exemplaires au service de l'environnement, de la protection de la nature et des paysages, contribuant à la mise en oeuvre de solutions pérennes et d'un développement durable, en particulier dans le domaine du tourisme. Le prix a été remis le 7 septembre 1998 à Munich au Président de la CIPRA, M. Andreas Weissen.

La protection du Mont Blanc est jugée insuffisante

La Conférence transfrontalière créée conjointement par la France, la Suisse et l'Italie pour protéger le toit de l'Europe n'est pas crédible pour les associations écologistes. Moutain Wilderness a donc organisé une campagne sous le nom de « Mont Blanc 2000 » afin d'attirer l'attention des médias et des politiques sur les perspectives de développement du massif.

La campagne, qui s'est déroulée au début août consistait à effectuer une randonnée autour du Mont Blanc et à créer l'événement à chaque étape. L'étape d'Orsières a permis d'organiser une table ronde à laquelle

« Hallstatt-Dachstein-Salzkammergut » – une région alpine sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Pour la première fois dans l'histoire de cette institution, un paysage culturel alpin est inscrit sur la « World Heritage List », la liste du patrimoine naturel et culturel de l'UNESCO. Nous vous présenterons ce sujet plus en détail dans notre prochain numéro du CIPRA-Info.

Une « Etoile d'or » pour la CIPRA

Peu après avoir appris qu'elle était lauréate du « Prix de l'Environnement TUI » (voir article ci-dessus), la CIPRA s'est vu annoncer par la « Fédération Européenne des Associations des Journalistes de Tourisme » (FEDAJT) que celle-ci avait décidé de lui décerner son « Etoile d'or » de l'année. Fondée en 1993, la FEDAJT est une association internationale regroupant 800 journalistes de tourisme de huit pays, et dont le siège est en Belgique. Ce prix récompense chaque année les efforts entrepris en faveur d'un développement durable dans le domaine du tourisme. « L'étoile d'or » est attribuée chaque année à une personne et à une organisation. La CIPRA a été choisie pour ses actions en vue de la promotion d'un tourisme durable dans les Alpes. Le prix a été remis le 23 septembre à Stockholm à Michel Revaz, directeur adjoint de la CIPRA.

n'ont malheureusement pas pris part des acteurs locaux. L'entreprise s'est terminée au sommet du Mt Blanc en compagnie de parlementaires des trois pays. Les organisations et associations sont unanimes pour affirmer que leur intégration dans l'Espace Mt Blanc n'est pas suffisante. Tant que la politique de clocher prédominera, avec les chantages qu'elle entraîne, le développement soutenable de cette région d'importance européenne ne sortira pas gagnant. Dommage pour une région dont le caractère de modèle pourrait montrer la voie dans la mise en oeuvre transnationale de la Convention alpine.

Dans notre prochain numéro Le tourisme hélicoptère en Italie

CIPRA-Italie vient d'adopter un texte de projet de loi sur le thème des « Vols à basse altitude dans les zones de montagne ». Pour des raisons de place, l'article détaillé consacré au tourisme hélicoptère paraîtra dans notre prochain numéro du CIPRA-Info.

En rapport avec la conférence annuelle de la CIPRA:

Cathédrales Électriques – Architecture des centrales hydrauliques du Dauphiné

En décembre 1888 est inaugurée la centrale hydroélectrique de Béconne/Saint Secret, dans la Drôme. Première centrale haute tension installée en Dauphiné, elle a été construite pour alimenter en éclairage public les villes de Valréas et Dieulefit. Ainsi commence une histoire technique et industrielle qui va marquer profondément les paysages ruraux et tout particulièrement les vallées alpines.

Véritable temples de l'énergie, les centrales n'ont encore à ce jour jamais été considérées comme un élément à part entière du patrimoine architectural collectif. L'architecture de ces bâtiments répond tout à la fois aux contraintes de production et aux évolutions techniques, et dénote également une esthétique industrielle, plus ou moins apparente selon les périodes, plus ou moins affichée selon les architectes.

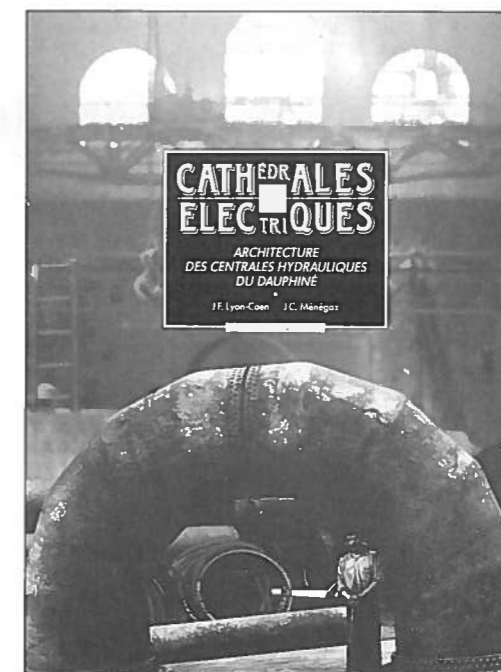
La civilisation de la houille blanche, à laquelle ont participé au premier rang les ingénieurs, patrons et ouvriers du Dauphiné, mérite ce regard attentif sur ces bâtiments dispersés dans les vallées alpines, aujourd'hui véritables cathédrales industrielles et à ce titre témoins clés d'une période importante de l'histoire.

Cathédrales Électriques – Architecture des centrales hydrauliques du Dauphiné. J.F. Lyon-Caen, J.C. Ménégoz, 1991, 160 pages, ISBN 2-906724-24-6.

Planet Alpen – une revue consacrée à l'espace de vie Alpes

Le premier numéro du magazine « Planet Alpen », qui paraît quatre fois par an, vient de sortir. La revue comble une lacune dans le domaine de l'information critique sur les Alpes.

Nous en reparlerons en détail dans le prochain CIPRA-Info.



Les risques climatiques – un défi pour la Suisse

L'homme joue un rôle de plus en plus important dans le système climatique global. Une thèse que viennent confirmer les travaux de recherche sur le climat menés actuellement par d'éminents chercheurs suisses.

Réd. – Quelles seraient les répercussions d'un changement climatique pour un pays alpin comme la Suisse ? Les résultats du programme national de recherche « Changements climatiques et catastrophes naturelles » (PNR 31), mené pendant six ans dans le cadre de 55 études, viennent d'être publiés. Ils contribuent à la compréhension d'un système climatique global extraordinairement complexe, et des aspects spécifiques aux régions alpines. Le volume présente les dernières estimations concernant les répercussions d'éventuelles hausses de température et de modifications de la répartition des précipitations sur l'environnement physique, les activités économiques, l'habitat et les infrastructures. Il aborde également les réactions possibles du système politique et social face à de tels changements climatiques.

Climat et risques naturels – La Suisse en mouvement. Rapport scientifique final PNR 31. ISBN 3 7281 2606 3.



Agenda

établi en collaboration avec AlpInfo

Chère lectrice, cher lecteur,

Afin de présenter une vue d'ensemble aussi complète que possible, nous sollicitons votre collaboration pour nous faire parvenir les informations concernant des manifestations et des cours ayant rapport avec les Alpes. Pour simplifier la procédure, nous mettons à votre disposition un formulaire que vous pouvez commander à l'adresse ci-dessous. Vous pouvez le recevoir par e-mail en vous adressant à

CIPRA-International
Im Bretsch 22
FL-9494 Schaan,
Fax: 0041-(0)75 7237 40 31
cipra@cipra.lol.li

Tous nos remerciements aux personnes et aux organisations qui nous ont déjà fait parvenir des informations.
L'agenda CIPRA est disponible désormais également sur Internet et fait l'objet d'une mise à jour continue. Vous le trouverez sous www.cipra.org/!Agenda/!fr/!ame_agenda.htm, adresse à partir de laquelle vous pourrez aussi nous envoyer un e-mail pour nous indiquer les manifestations dont vous auriez connaissance et que vous aimeriez voir insérer dans notre agenda.

28.3.-1.11. · Pro Natura Centre Champ-Pittet Exposition «Les dents de la rivière»

Pro Natura

«Les dents de la rivière» est une exposition interactive. Après un tour dans la nature, vous visitez l'exposition au Centre Champ-Pittet pour découvrir en direct les mille et un détails et les secrets de la vie du castor.

Renseignements : Pro Natura Centre Champ-Pittet, CH-1400 Yverdon-les Bains, tél. 0041 24 426 93 41, fax 0041 24 426 93 40

29.8.-1.11. · Pro Natura Centre Champ-Pittet Exposition «Magie des troncs»

Pro Natura

Photographies de Philippe Emery, Yvan Francey, Charles Henninger, Michel Muriset, Benoit Renevey, Pascal Romerio, Michel Schinz.

Renseignements : Pro Natura Zentrum Champ-Pittet, CH-1400 Yverdon-les Bains, tél. 0041 24 426 93 41, fax 0041 24 426 93 40

10.9.-6.12. · Musée alpin suisse, Berne Exposition «Der Weltensammler» (Le collectionneur de mondes) – Un regard moderne sur les 16 000 cartes géographiques rassemblées par J.F. von Ryhiner (1732-1803)

L'homme d'État et géographe bernois Johann Friedrich von Ryhiner a réuni quelque 16 000 cartes géographiques dans la deuxième moitié du 18^e siècle. Mais l'exposition « Le collectionneur de mondes » ne se limite pas à présenter ces joyaux de la cartographie ; elle montre aussi, à l'aide d'exemples et de comparaisons, comment ces cartes historiques peuvent être utilisées aujourd'hui.

Renseignements : Musée alpin suisse, Helvetiaplatz 4, 3005 Berne

6.10.-9.10. · Sion

Le rôle de l'eau dans le développement socio-économique des Alpes

Renseignements : IKB, CH-1959 Sion 4, tél. 0041 27 203 73 83

8.10. · Zerne

Le retour des gypaètes

Exposé du Dr David Jenny, zoologiste, à Zuoz à 20h45 à la Maison du Parc national de Zerne.

Renseignements : Dorli Negri et Hans Lozza, Parc national suisse, Chasa dal Parc, 7530 Zerne

8.10.-11.10. · Offenburg

La politique environnementale européenne dans les régions de montagne

Session des Chefs des sections Protection de la nature du Club alpin allemand.

Renseignements : Deutscher Alpenverein, Referat Natur- und Umweltschutz, Von-Kahr-Str. 2-4, D-80997 Munich

11.10.-13.10. · Bled (SLO)

International Workshop on Research and Monitoring as Key Elements for Sustainable Development in the Limestone Alps.

Alpine limestone habitats, which are important elements in mountain regions are among the most fragile ecosystems in Europe and represent a vital contribution to biodiversity.

Mismanagement and increasing pollution threaten this very fragile environment. Therefore, measures for sustainable management and protection have to be taken to conserve this important type of European landscape. Keywords: Impact on alpine limestone habitats by different use interest.

Impact by pollution and socioeconomy and tourism. Language: English.

Renseignements: Institute of Plant Physiology, University of Vienna, Althanstr. 14, A-1091 Vienna, Dr. Susanna Wiener, tél. 0043 1 31336 1491, fax 0043 31336 776, e-mail: wiener@pflaphy.pph.univie.ac.at, Internet <http://efern.boku.ac.at/IFFF/events>

13.10.-14.10. · Pullach

Conférence «Utilisation différenciée de sols – De la stratégie à la mise en œuvre»

Le concept de « l'utilisation différenciée des sols » est basée sur l'idée d'obtenir un paysage culturel stable en sélectionnant et en combinant judicieusement des formes d'exploitation d'intensité différente.

Renseignements: Bayerische Akademie für Naturschutz und Landschaftspflege, Seethalerstrasse 6, D-83410 Laufen/Salzach, tél. 0049 8682 896 30, fax 0049 8682 8963 17, e-mail: Naturschutzakademie@t-online.de

15.10.-17.10. · Genève

La naissance de la science en montagne aux 17^e et 18^e siècles

Infos: Musée ethnographique, B. Crettaz, Bvd. Carl-Vogt 65-67, 1205 Genève, fax. 0041 22 328 52 31

16.10.-18.10. · Glurns

Parc national du Stifser Joch: Organisations environnementales en débat. Voir encadré.

20.10.-21.10. · Seeon

4^e symposium Franz Ruttner – Les eaux courantes en tant que biotope – Caractérisation, évaluation et exploitation

Académie bavaroise pour la protection de la nature et l'entretien des paysages

Des spécialistes de renom y prendront la parole pour présenter les questions et les résultats de la recherche fondamentale qu'ils ont menée.

Renseignements: Bayerische Akademie für Naturschutz und Landschaftspflege, Seethalerstr. 6, D-83410 Laufen/Salzach, tél. 0049 8682 896 30, fax 0049 8682 896 317, e-mail Naturschutzakademie@t-online.de

21.10.-23.10. · Deggendorf

Maintien et développement durables de la fonction «protection de la nature» de la forêt publique

Cette rencontre se propose de présenter les prestations de l'Administration des forêts dans les domaines de la protection de la nature et de l'entretien des paysages, et de mettre en évidence la nécessité d'une foresterie publique forte au service de la protection de la nature.

Renseignements: Bayerische Akademie für Naturschutz und Landschaftspflege, Seethalerstr. 6, D-83410 Laufen/Salzach, tél. 0049 8682 896 30, fax 0049 8682 896 317, e-mail Naturschutzakademie@t-online.de

22.-23.10. · Baden

L'éco-audit des entreprises – Procédure et démarche concrète

Après une introduction générale à la thématique de l'audit, les animateurs présenteront les différents types d'audits, les principes de la démarche à suivre et les étapes de réalisation d'un audit. Possibilité d'exercices proches de la réalité.

Renseignements: David Fiorucci, Centre suisse de formation pour la protection de la nature et de l'environnement, rue Dufour 18, 2500 Biel, tél. 0041 32 322 14 33, fax 0041 32 322 13 20, e-mail: sanu@dia.eunet.ch

22.10.-24.10. · Locarno

L'ouverture du marché de l'électricité et ses conséquences pour les régions de montagne Conférence annuelle de la CIPRA

Renseignements: CIPRA, Im Bretsch 22, FL-9494 Schaan, tél. 0041 75 237 40 30, fax -31 e-mail cipra@cipra.lol.li

22.10.-23.10. · Innsbruck

Natura 2000 – Une opportunité pour la protection de la nature en Europe

Conférence organisée conjointement par le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Jeunesse et de la Famille, le Ministère de la Science, de la Recherche scientifique et des Transports, la Province du Tyrol et la Commission européenne, DG XI

La première journée sera consacrée à des exposés de spécialistes de renom sur les différents aspects du réseau NATURA 2000. Au programme de la deuxième journée figurent deux ateliers.

Renseignements: Bundesministerium für Umwelt, Jugend und Familie, fax 0043 1 51522 7402

27.-30.10. · Wolfgangsee/Salzkammergut

Conférence sur la «Recherche européenne en tourisme et loisirs – Les projets coopératifs»

Gesellschaft für anwendungsorientierte Tourismus- und Freizeitforschung

Renseignements: Irene Gamon, Gesellschaft für anwendungsorientierte Tourismus- und Freizeitforschung, Döblinger Hauptstrasse 46/18, A-1190 Wien, tél. 0043 1 587 39 73 18, fax -10, email: GaTF@GaTF.at

5.11.-7.11. · Ljubljana

Sustainable Development in the Alps of Slovenia and Neighbourhood

Institut de géographie de l'université de Ljubljana

Thèmes: les tendances actuelles de l'évolution des Alpes slovènes, projets de coopération internationale, la résolution pour un développement durable dans les Alpes slovènes, les Alpes slovènes dans le Curriculum «Géographie», etc.

Renseignements: Prof. Dr. Anton Gosar, Oddelek za geografijo Filozofske fakultete, Askerceva 2, SI-1000 Ljubljana, Slovenija, tél. 00386 61 17 69 241, fax 00386 61 12 59 337, e-mail: anton.gosar@guest.arnes.si, geografija@ff.uni-lj.si

5.11.-8.11. · Maloja

La qualité dans le tourisme

2^e conférence de Bergell sur le tourisme doux. Débat des ONG les 5 et 6 novembre, dans le cadre de la conférence, autour du thème «Stratégies pour la promotion d'un tourisme proche de la nature»

Renseignements: Stiftung Salecina, CH-7516 Maloja, tél. 0041 81 824 32 39 fax 824 35 75

6.11. · Neuchâtel

Journée d'information sur le thème «Chasse, facteurs de dérangement et protection du tétras lyre et du lagopède alpin»

Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage, Direction fédérale des forêts. Le but de la rencontre est de rassembler des informations sur l'exploitation cynégétique, les problèmes de perturbation et la protection de ces deux types d'oiseaux.

Infos: Dr. H.-J. Blankenhorn, Direction fédérale des forêts, 3003 Bern, tél. 0041 31 324 78 32, fax: -66

11.11. · Regensburg

Génie génétique et protection de la nature.

La conférence se penchera sur l'utilisation de méthodes génétiques dans la culture de plantes et l'élevage d'animaux. Le débat avec les experts portera en particulier sur les aspects des essais de plein champ et de la culture de plantes utiles génétiquement modifiées ayant une incidence sur la protection de la nature.

Infos: Bayerische Akademie für Naturschutz und Landschaftspflege, Seethalerstr. 6, D-83410 Laufen/Salzach,

tél. 0049 8682 896 30, fax 0049 8682 896 317
e-mail Naturschutzakademie@t-online.de

29.11.

Votation fédérale sur une modification de la Constitution concernant le financement des grands projets des transports publics (NEAT, Rail 2000, raccordement au réseau de TGV, assainissement acoustique des chemins de fer).

Renseignements: Initiative des Alpes
tél. 0041 27 924 22 26, fax: 0041 27 924 43 05

Rappel...

Conférence annuelle de la CIPRA

du 22 au 24 octobre 1998

L'avenir énergétique des Alpes L'ouverture du marché de l'électricité et ses conséquences pour les régions de montagne

La Conférence annuelle 1998 de la CIPRA offre une plate-forme de discussion et d'échange d'information sur ce sujet. Des spécialistes de renom apporteront des contributions sur les thèmes-clés «Ouverture du marché de l'électricité et production d'énergie» et «Réseau de lignes à haute tension sur les Alpes».

Renseignements et inscriptions jusqu'au 12.10.98: Miriam Behrens, Pro Natura, tél. 0041 61 317 91 91, fax 0041 61 317 92 66, e-mail: mbehrens@pronatura.ch ou sur le site CIPRA <http://www.cipra.org>

Parc National du Stifser Joch

Rencontres d'organisations écologistes du 16 au 18 octobre 1998 à Glurns

Le parc national a joué un rôle essentiel dans l'histoire et le développement de la région et de sa population. 135 000 hectares de forêts, de pâturages et de zones montagneuses y sont répartis sur quatre provinces, et administrés par trois comités directeurs. Le destin du parc est marqué par la présence de deux langues et la cohabitation de formes d'exploitation et de modes de vie différents.

Ces rencontres permettent à des organisations écologistes de différentes régions d'échanger des informations, d'aborder différents problèmes et de chercher le dialogue avec les agriculteurs, les professionnels de la forêt et les chasseurs. Informations: Dachverband für Natur- und Umweltschutz, Kornplatz 10, 39100 Bolzano/It, tél. 0039 473 97 37 00, fax: 0039 473 97 67 55, E-mail: natur@dnet.

Les grandes manifestations de sports d'hiver dans les Alpes

Longtemps attendue, la nouvelle brochure de la CIPRA vient enfin de paraître. Un instrument utile pour tous ceux qui sont confrontés d'une manière ou d'une autre à un projet de grande manifestation de sports d'hiver.

Réd. – « Le gigantisme que l'on peut observer aujourd'hui dans les grandes manifestations de sports d'hiver prête le flanc à de nombreuses critiques. Il ne faudrait pas pour autant remettre en question l'existence même de ces manifestations, mais en réduire l'ampleur pour les rendre supportables d'un point de vue économique, social et écologique. », peut-on lire dans la préface de la brochure de la CIPRA « Les grandes manifestations de sports d'hiver dans les Alpes », qui vient de paraître.

Les auteurs, Ernst Mattanovich et Rober Kaspar, font le point sur la question des grandes manifestations de sports d'hiver. La CIPRA a établi pour l'avenir un catalogue de revendications très précis, rédigé au printemps dernier à Innsbruck, dans le cadre d'un « atelier d'experts » de la CIPRA.

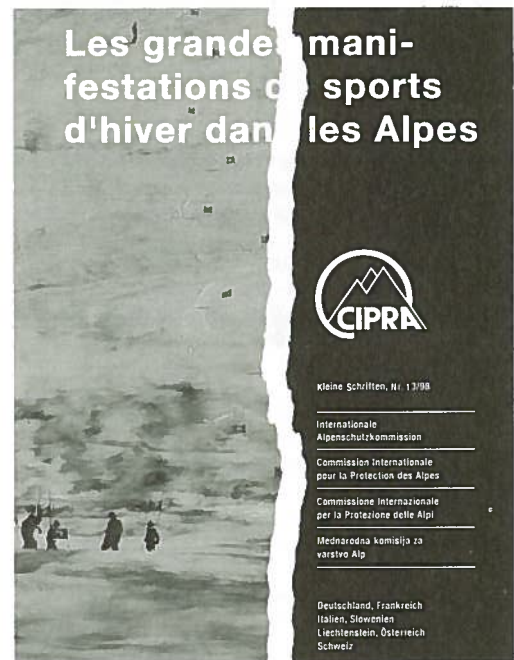
La brochure est destinée aux associations locales et régionales et aux organisateurs de grandes manifestations de sports d'hiver. Elle a été établie sur la base d'une étude réalisée à la demande de la CIPRA en 1995 (Analysis of the compatibility of big winter sport events with area, environment and society in the Alps, CIPRA-

International, Vaduz 1995), et tient compte des données actuelles.

Les grandes manifestations de sports d'hiver dans les Alpes, 64 pages.

Version française ISBN 3-906521-34-6, 15 CHF.

La brochure est disponible auprès de la CIPRA.



CIPRA-Info est publié avec l'aide financière de la Aage V. Jensen Charity Foundation, Vaduz (FL).

AZB FL-9494 Schaan / P. P. / Journal

Adressberechtigungen nach A.1. Nr. 552 melden.

Zutreffendes durchkreuzen – Marquer ce qui convient Porre una crocetta secondo il caso	
Weggezogen: Nachsendefrist abgelaufen Data de recepționii expiră Trascurato	Uit- beland angenevend indirizzo insufficiente
Nicht abgeholt fără a fi scos scurs	Annahme erweigert Refus Rispario
	Gestorben Decedut Deceduto

IMPRESSUM

Bulletin d'information de la CIPRA
Publication trimestrielle

Rédaction (réd): Andreas Götz, Michel Revaz, Birgit Reutz, CIPRA-International – autres auteurs: Werner Bätzing, Peter Hasslacher, Hermann Hinterstoisser, Reinhard Gschöpf, – Traductions: Alessandra Appel-Palma, Abdelaziz Gouali, Zdenka Hafner-Čelan, Alma Sartoris, Birgit Reutz, Maša Valentičič – Reproduction souhaitée avec mention de la source – Imprimé sur papier recyclé – Versions françaises, italiennes, allemande et slovène – Tirage : 11 400 exemplaires – Impression : Gutenberg AG, Schaan/FL

CIPRA-International, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan,
tél. 0041-75-237 40 30, fax. 0041-75-237 40 31, e-mail: cipra@cipra.LOL.li,
Homepage: www.cipra.org

Représentations nationales

CIPRA-Autriche, c/o ÖGNU Umweltdachverband, Alserstrasse 21/1/5, A-1080 Wien
tél. 0043-1-40 113-36, fax: 0043-1-40 113-50, e-mail: Umweltdachverband@oegnu.or.at
(sous subject, indiquez: CIPRA)

CIPRA-Suisse, c/o Pro Natura, Postfach, CH-4020 Basel
tél. 0041-61 317 91 91 u. 61 317 92 42, fax: 0041-61 317 92 66, e-mail: mailbox@pronatura.ch

CIPRA-Allemagne, Waltherstrasse 29, D-80337 München,
tél. 0049-89 54 42 78 50, fax: 0049-89 54 42 78 99

CIPRA-France, c/o CICM, Les Gandy, F-73670 Entremont-le-Vieux
tél. 0033-479 65 87 27, fax: 0033-479 65 87 27, e-mail: cicm@wanadoo.fr

CIPRA-Liechtenstein, c/o LGU, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
tél. 0041-75-232 52 62, fax: 0041-75 237 40 31, e-mail: lgu@lgu.LOL.li

CIPRA-Italie, c/o Pro Natura Torino, via Pastrengo 20, I-10128 Torino
tél.: 0039-011-54 86 26, fax: 0039-011-534 120, e-mail: pronto@arpnet.it

CIPRA-Slovénie, Regionalni center za okolje, Slovenska cesta 5, SI-1000 Ljubljana
tél. 0038-61-125 70 65, fax: 0038-61 125 70 65. e-mail: ursa.komac@guest.arnes.si

Représentation régionale

CIPRA-Tyrol du Sud, c/o Dachv. f. Natur- u. Umweltschutz, Kornpl. 10, I-39100 Bozen
tél. 0039-0471 97 37 00, fax: 0039-0471 97 67 55, e-mail: natur@dnet.it